

SPÉCIAL BUDGET

Le budget 2023 a été voté le **27 mars dernier** par le Conseil municipal. Malgré un contexte économique contraint et très incertain, la Municipalité garde le cap et ses objectifs pour le mandat 2020-2026 et pour l'année 2023. Elle poursuit ainsi son soutien aux habitant-e-s, estimant que ces derniers ont besoin de services publics locaux et de politiques publiques solidaires. Tout en maintenant un bon niveau de fonctionnement, la Municipalité engagera sur l'année 2023 des investissements importants.

LE BUDGET PRIMITIF 2023 S'ÉLÈVE À 34 043 301 €.

FONCTIONNEMENT
24 105 663 €

INVESTISSEMENT
9 937 638 €

LE CADRE DE LA PRÉPARATION BUDGÉTAIRE

La préparation budgétaire s'est déroulée dans un cadre de proximité et de dialogue, conformément aux valeurs portées par la Ville. C'est ainsi que se sont tenues **onze réunions** de quartier avec les habitant-e-s, les Rencontres de la vie associative qui sont un moment privilégié entre la Municipalité et les bénévoles associatifs et des temps spécifiques avec Monsieur le Maire et les agent-e-s municipaux-ales. Le **débat d'orientations budgétaires** a conclu le processus de préparation budgétaire le **27 février 2023**, en permettant aux participant-e-s de prendre la parole.



FONCTIONNEMENT

24 105 663 €

BUDGET PR

34 043

Les dépenses de fonctionnement 2023

Au même titre que les habitant-e-s qui ont vu en 2022 les prix exploser, la Ville est touchée par ce contexte inflationniste élevé et a dû faire face aux dépenses supplémentaires, notamment dans le domaine de l'énergie (électricité, gaz, chauffage), des carburants, des matières et fournitures, mais également dans le domaine des dépenses de personnel. L'État a en effet augmenté légèrement le point d'indice qui sert au calcul des rémunérations des fonctionnaires.

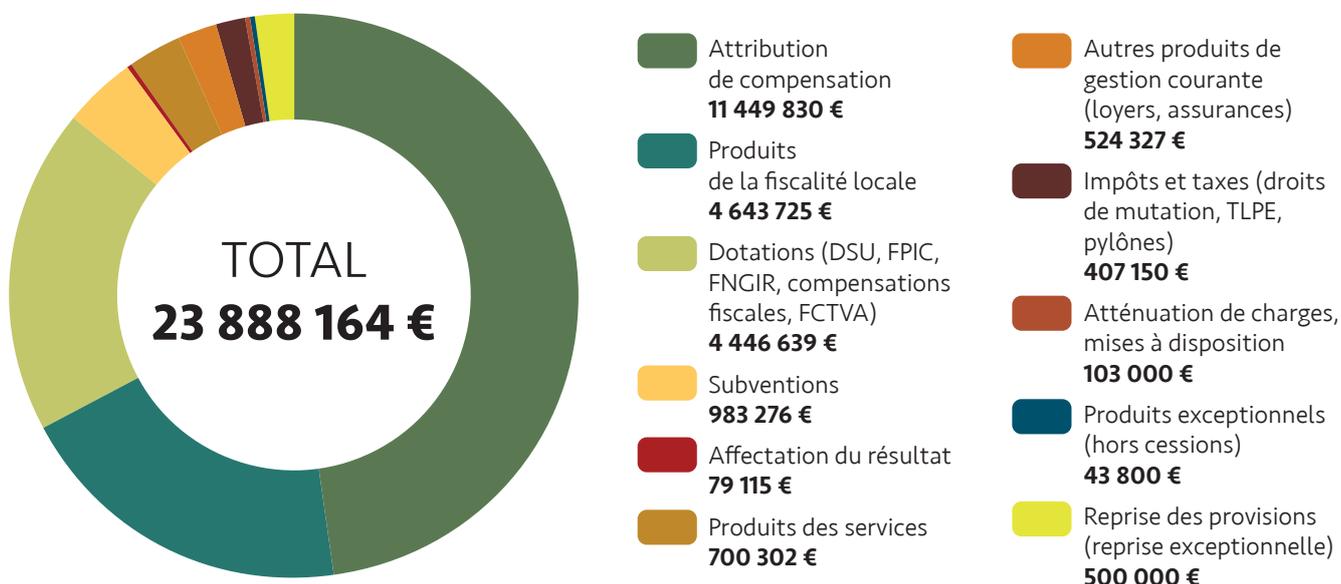
Le contexte inflationniste qui a particulièrement marqué l'année 2022 se poursuit en 2023.

C'est ainsi que les dépenses de fonctionnement enregistrent une augmentation de +4,51 % par rapport au budget 2022, soit + 966 275 €.

Les principales dépenses de fonctionnement

● Charges à caractère général	6 044 990 €
● Dépenses de personnel	14 050 000 €
● Subventions de fonctionnement attribuées aux associations	995 052 €
● Participations pour la piscine et la base de loisirs	833 600 €
● Charges exceptionnelles et dépenses imprévues	94 263 €
● Annuité de la dette	520 338 €
● Autofinancement	940 583 €

Les principales recettes de fonctionnement



La Ville dit non à l'augment

Depuis septembre dernier, Monsieur le Maire s'oppose fermement à l'augmentation des coûts de l'électricité et du gaz. Les mesurerettes de l'État, qui ne sont qu'un jeu de chiffres sur le marché européen libéralisé de l'énergie qui s'enrichissent, et ce à l'État : Total Énergie a réalisé 17,3 % sur les neuf premiers mois de l'année (sur les neuf premiers mois de l'année au troisième trimestre !).

La Municipalité s'oppose fermement à l'augmentation des fluides et aux spéculations sur l'électricité et le gaz doivent être encadrés. Monsieur le Maire refuse ainsi de voter des augmentations non réglementées, car il estime que

Pas d'augmentation des imp

La Ville fait le choix de ne pas augmenter les impôts communaux 2023 pour les impôts d'habitation en 2023 : taxe foncière bâti et taxe foncière non bâti. Cependant, attention ! Pour 2023, l'assiette (les bases fiscales) qui servent de base à leur hauteur de +7,1 %. Les habitant-e-s verront leur taxe foncière augmenter.

IMITIF 2023
3 301 €

INVESTISSEMENT 9 937 638 €

Evolution des coûts de l'énergie

Monsieur le Maire se bat contre la volatilité de l'électricité et du gaz. Il dénonce la traduction de la capitulation de son encouragement face au prix de l'énergie. Ce sont les acteurs de l'énergie qui ont le dos des collectivités et des milliards de dollars de bénéfices en 2022 (73 millions de dollars par

En vertu de la loi du marché sur les biens de première nécessité : encadrés par des tarifs réglementés. Payer une facture avec des tarifs adaptés c'est accepter.

Coûts de la part de la Ville

Augmenter les taux de fiscalité foncière non bâtie dont les habitants s'acquitteront. L'État a ordonné l'actualisation de l'impôt au calcul des impôts, et ce à l'avenir. Ils vont donc voir, du fait de l'État,

Les dépenses d'investissement 2023

L'ensemble des investissements prévus en 2023 s'inscrit dans un objectif de développement durable et de transition écologique, sous quelque forme que ce soit : rénovation énergétique des bâtiments, renouvellement de l'éclairage, renaturation des espaces urbains.

Le montant des dépenses d'investissement hors capital de la dette s'élève à 6 592 225 € selon la répartition ci-dessous.

Répartition des dépenses d'investissement

● Travaux de maintenance du patrimoine bâti	654 200 €
● Travaux de maintenance du domaine public	399 800 €
● Opérations nouvelles d'investissement	5 135 877 €
● Acquisitions de matériel et de mobilier	285 737 €
● Fonds de concours à verser à l'ACSO	18 920 €
● Acquisitions foncières	94 691 €
● Remboursement de caution et de taxes d'aménagement	3 000 €

Le ratio des dépenses d'équipement brut par habitant est d'un montant de 489,83 € contre 297 € par habitant pour les villes de même strate. (source DGCL : Les collectivités locales en chiffres 2021).

Les recettes d'investissement 2023

Équilibre des dépenses et des recettes d'investissement 2023

Opérations d'investissement, acquisitions et fonds de concours
5 249 488 €

Maintenance du patrimoine
1 054 000 €

Moyen des services (matériels et mobiliers), remboursement caution et taxes d'aménagement
288 737 €

**TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT
6 592 225 €**

Autofinancement net (incluant la reprise du résultat)
940 583 €

Autres (cessions, FCTVA, subventions)
2 211 642 €

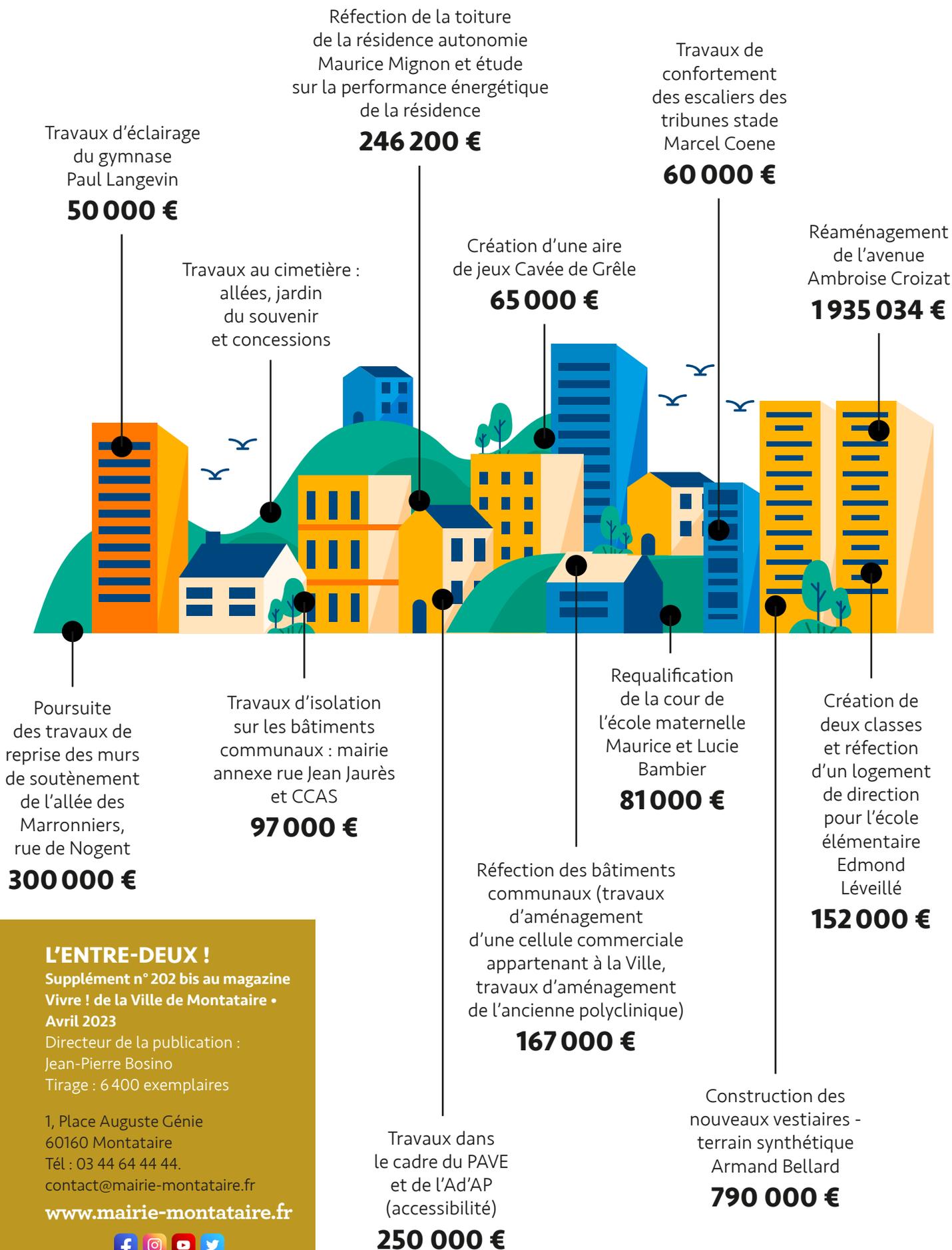
Emprunt prévisionnel
3 440 000 €

**TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT
6 592 225 €**

Le budget 2023 présente à ce stade un besoin de financement par l'emprunt de 3 440 000 €. Ce montant sera ajusté en cours d'année selon l'exécution des dépenses d'investissement et selon les notifications de subventions.



PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS



L'ENTRE-DEUX !

Supplément n° 202 bis au magazine
Vivre ! de la Ville de Montataire •
Avril 2023

Directeur de la publication :
Jean-Pierre Bosino
Tirage : 6 400 exemplaires

1, Place Auguste Génie
60160 Montataire
Tél : 03 44 64 44 44.
contact@mairie-montataire.fr

www.mairie-montataire.fr

